



Commune de Misery-Courtion

Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 juin 2026

Assemblée présidée par Alexandre Ratzé, syndic

Procès-verbal rédigé par Olivier Simonet, secrétaire communal

Personnes présentes : 40

Majorité absolue : 21

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 30 mars 2026
2. Règlement communal concernant l'école maternelle
3. Election des membres des commissions pour la période législative 2026-2031
 - 3.1 Commission financière
 - 3.2 Commission d'aménagement
 - 3.3 Commission des naturalisations
4. Mode de convocation des assemblées communales pour 2026-2031
5. Divers et communications

A. Ratzé : « Mesdames et Messieurs, bonsoir,

Au nom du Conseil communal, j'ai le plaisir de vous accueillir pour cette première assemblée communale de la nouvelle législature. Après les élections du 8 mars dernier, le Conseil communal a été assermenté par le Préfet le 25 avril et s'est reconstitué dans la foulée. Vous avez pu prendre connaissance de la répartition des fonctions et des dicastères par nos différents moyens de communication, à savoir les piliers publics, le site internet ou encore le dernier bulletin communal.

Au début de cette législature, je voudrais tout d'abord saluer les anciens conseillers communaux qui, en étant présents parmi nous ce soir, témoignent encore de leur attachement et de leur intérêt pour la chose communale.

Je salue bien sûr aussi tout spécialement nos nouveaux collègues au sein du Conseil communal, à savoir Mélissa Equey, Victor Carol et Gil Grangier qui sont assis pour la première fois ce soir de l'autre côté de la table.

Applaudissements.

Nous avons également une pensée spéciale et émue à la mémoire de l'ancien Conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf dont les obsèques ont eu lieu aujourd'hui. Notre Commune lui doit beaucoup, d'abord pour la mise en œuvre de la fusion votée en septembre 1996, ensuite et surtout dans le cadre du remaniement parcellaire où Pascal s'était personnellement beaucoup investi. Pour des raisons de santé, il n'avait pas pu être présent le printemps passé lors de l'assemblée de dissolution du Syndicat.

Ce soir, la presse est représentée par Karin Meyer, des « *Freiburger Nachrichten* ».

Se sont excusées pour cette assemblée : Laurence Zizza et notre administratrice des finances Micheline Jenny, toutes les deux sont en vacances, bien méritées je pense.

Merci à Stéphane Grandjean, numéro 2 des Finances, d'être présent ce soir pour remplacer Micheline.

C'est par ces quelques mots que je déclare ouverte cette assemblée constitutive de la législature 2026 - 2031.

Convocation et tractanda

Vous avez été convoqués dans les délais réglementaires par la Feuille officielle du 29 mai 2026, par affichage aux piliers publics et par le dernier bulletin communal. Cette convocation était également accessible sur notre site internet. Y a-t-il des remarques au sujet de la convocation ?

Ce n'est pas le cas. Y a-t-il des remarques concernant le tractanda de cette assemblée, visible à l'écran derrière moi ?

Si tel n'est pas le cas, nous pouvons donc délibérer valablement et suivre le tractanda tel que proposé.

Enregistrement de l'assemblée

Je vous informe que pour faciliter la rédaction du procès-verbal, cette assemblée est comme de coutume enregistrée. Lorsque vous souhaitez prendre la parole, je vous demande d'attendre le micro avant de parler, de manière à ce que vos propos soient enregistrés, et également d'annoncer votre nom et votre prénom. Il faut aussi parler assez fort. Merci pour votre compréhension et pour votre collaboration.

Scrutateurs

Je vous propose comme scrutateurs de cette assemblée Yvonne Vannay pour la partie droite de la salle et Gabriel Progin pour la partie gauche de la salle, y compris la table du Conseil communal. Je précise que ni Stéphane Grandjean, ni Olivier Simonet présents à cette table n'ont le droit de vote à Misery-Courtion.

Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas, merci d'avoir accepté cette tâche.

Lors de la dernière assemblée communale le 30 mars 2026, il s'est avéré qu'une personne n'ayant pas le droit de vote a été comptée parmi les ayants droit et a pris la parole. Le procès-verbal en fait d'ailleurs mention. Ce genre d'incident est certes regrettable, mais il est de la responsabilité de chacune et chacun de connaître ses droits, surtout en matière de droits politiques. Je rappelle que selon la loi sur l'exercice des droits politiques, ont le droit de vote et d'éligibilité au niveau communal :

- les Suisses et Suissesses domiciliés dans la commune ;
- les étrangers et étrangères domiciliés dans la commune, qui sont établis dans le canton de Fribourg depuis au moins cinq ans et au bénéfice du permis de séjour C.

Les autres personnes, par exemple celles détentrices du permis B, peuvent assister aux assemblées communales comme auditrices, c'est-à-dire sans voter ni prendre la parole. Suite à l'épisode du 30 mars, la Préfecture nous a rappelé ces quelques principes.

Je demande donc maintenant aux personnes mineures et à celles qui n'ont pas le droit de vote à Misery-Courtion de bien vouloir lever la main afin qu'elles ne soient pas comptées parmi les ayants droit. »

Personne ne se manifeste.

A. Ratzé : « Je prie alors les scrutateurs de compter le nombre d'ayants droit et de communiquer rapidement ce nombre au secrétaire communal. »

Point 1 de l'ordre du jour : Procès-verbal de l'assemblée communale du 30 mars 2026

A. Ratzé : « Le procès-verbal ne sera pas lu. Il était à disposition pour consultation au bureau communal, durant les 10 jours précédant cette assemblée, durant les heures d'ouverture, ainsi que sur notre site internet. Y a-t-il des remarques ou des questions au sujet de ce procès-verbal ?

S'il n'y a pas de remarque, nous pouvons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent ce procès-verbal du 30 mars 2026 tel qu'il a été rédigé, se manifestent par main levée. Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ?

Résultat du vote : 39 oui 0 non 1 abstention

Le procès-verbal est accepté par 39 voix.

Je remercie notre secrétaire Olivier Simonet pour la rédaction de ce procès-verbal. »

Point 2 de l'ordre du jour: Règlement communal concernant l'école maternelle

A. Ratzé : « Avant de passer aux points assez statutaires de cette assemblée, je cède la parole à Mélissa Equey, en charge du dicastère de la petite enfance, pour sa première intervention devant l'assemblée afin de vous présenter ce nouveau règlement de l'école maternelle. »

Mélissa Equey : « Bonsoir à toutes et à tous. Première législature et première prise de parole. J'ai le plaisir de vous présenter le nouveau règlement de la Maternelle, je ne vais pas vous le lire dans son intégralité, puisque celui-ci est en consultation sur le site internet de la Commune. »

M. Equey poursuit sa présentation à l'écran (cf. présentation ci-jointe), elle ouvre ensuite la discussion.

Claire Berset : « J'aimerais savoir à quoi correspondent les Fr. 40.- pour des retards. »

M. Equey : « C'est le montant maximum qui est prévu, donc il y a une marge de manœuvre. Pour les retards c'est par exemple quand la Maternelle termine à 11h00, si les parents viennent 10 minutes en retard, un petit montant pourra être facturé. Et ça peut aller jusqu'à 30 minutes, mais c'est un peu long. »

Il n'y a pas d'autre question.

A. Ratzé : « Je remercie Mélissa pour sa présentation. Vu qu'il n'y a plus de questions et comme ce règlement contient des indications tarifaires, il doit être préavisé par la Commission financière, à laquelle je donne la parole pour son rapport. »

Rapport de la commission financière : Thierry Bigler lit le rapport (cf. ci-joint).

Position de la commission : la commission financière recommande à l'assemblée communale d'accepter le règlement de l'école maternelle tel que présenté.

A. Ratzé : « Je remercie la commission financière pour son rapport. Je précise encore que, comme l'exige la procédure d'approbation d'un règlement communal, les services cantonaux compétents ont été consultés, ainsi que la Surveillance fédérale des prix. Après cet examen préalable, leurs préavis sur ce projet de règlement sont positifs.

Voilà, s'il n'y a plus de questions, nous pouvons maintenant passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le règlement communal concernant l'école maternelle tel qu'il a été présenté, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ?

Résultat du vote : 40 oui 0 non 0 abstention

Le règlement est accepté à l'unanimité. Je vous remercie. »

Point 3 de l'ordre du jour: Election des membres des commissions pour la période législative 2026-2031

A. Ratzé : « La législation cantonale prévoit que l'assemblée communale élit les membres de trois commissions obligatoires, celles qui sont mentionnées au tractanda de ce point 3 de notre assemblée. L'article 19 de la Loi sur les communes précise que les élections ont lieu au scrutin de liste. Si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement, à moins que l'organisation d'un scrutin de liste ne soit demandée par un cinquième des membres présents. Nous allons donc procéder selon cette règle. »

Point 3.1 Commission financière

A. Ratzé : « L'article 70 de la Loi sur les finances communales prescrit que la commission financière est composée d'au moins 5 membres. Les compétences de cette commission sont également définies par cette loi.

Le Conseil communal propose de s'en tenir à ce nombre de 5 personnes avec les 4 membres actuels qui se mettent à disposition pour un nouveau mandat, soit Pascal Aeby, Nicole Berset, Thierry Bigler et Julien Sautaux. Pour compléter ce team et remplacer Clotilde Biemann, démissionnaire, le Conseil communal vous propose la candidature de Cyrille Corpataux. Il est présent ce soir, je l'invite à se lever. Merci.

Est-ce que d'autres personnes annoncent leur candidature pour faire partie de cette commission ?

Ce n'est pas le cas. Est-ce que quelqu'un souhaite la tenue d'un vote par bulletin secret ?

Ce n'est pas le cas. Je félicite donc les membres de la Commission financière pour leur élection, bravo. »

Applaudissements.

Point 3.2 Commission d'aménagement

A. Ratzé : « La Loi sur l'aménagement du territoire confère un certain nombre de compétences en la matière au Conseil communal qui doit toutefois constituer une commission pour le conseiller et préavis ses propositions. La majorité des membres de cette commission est élue par l'assemblée communale.

Le Conseil communal propose, comme jusqu'à présent, d'avoir une commission d'aménagement de 5 membres. Il a désigné ses deux représentants, à savoir Victor Carol, titulaire du dicastère correspondant et Jean-Yves Garreau, en charge du dicastère des Eaux et endiguements.

Les autres membres actuels, soit Roland Aeby, Gilles Perroulaz et Sébastien Ratzé, sont candidats pour une réélection.

Je précise que cette commission de l'aménagement et celle des constructions qui existait en parallèle avec les mêmes membres, seront désormais fusionnées, ce qui fait plus sens et permettra certaines synergies. Le secrétariat en sera assumé par Catherine Jacot, notre collaboratrice technique, sans être comptée parmi les membres.

Est-ce que d'autres personnes annoncent leur candidature pour faire partie de cette commission ?

Ce n'est pas le cas. Est-ce que quelqu'un souhaite la tenue d'un vote par bulletin secret ?

Ce n'est pas le cas. Donc je félicite les membres de la Commission d'aménagement et des constructions pour leur élection. »

Applaudissements.

Point 3.3 Commission des naturalisations

A. Ratzé : « Pour cette troisième commission qui relève de la compétence de l'assemblée communale, c'est la Loi sur le droit de cité fribourgeois qui en fixe le principe. Le nombre de membres et la composition de cette commission découlent du règlement communal y relatif, l'article 9 définit qu'il faut 5 membres dont au minimum un représentant du Conseil communal.

Cindy Schneider, conseillère communale en charge des Ecoles, était cette représentante durant la législature précédente, le Conseil communal a décidé de la reconduire dans cette fonction. Tous les autres membres actuels se mettent également à disposition pour un nouveau mandat, il s'agit de Jacques Berset, Jacques Jonin, Laurent Nager et Laurence Zizza, excusée ce soir. Le secrétariat de cette commission est assumé par Nicole Joye, préposée au contrôle des habitants, qui n'est bien évidemment pas comptée comme membre.

Est-ce que d'autres personnes annoncent leur candidature pour faire partie de cette commission ?

Ce n'est pas le cas. Est-ce que quelqu'un souhaite la tenue d'un vote par bulletin secret ?

Sans surprise, ce n'est pas le cas non plus. Il me reste donc à féliciter les membres de la Commission des naturalisations pour leur élection. »

Applaudissements.

A. Ratzé : « Après ces 3 commissions dont les membres sont élus, tout ou en partie, par l'assemblée communale, j'ajoute que la Commune doit également se doter d'une commission de l'énergie. Ses membres actuels, Christophe Frossard, Sabine Haymoz et Romain Zahno sont partants pour une nouvelle période. Le Conseil communal a également désigné 2 autres membres pour les rejoindre, ce sont Gil Grangier, conseiller communal en charge des bâtiments, et Alexandra Pauchard, responsable technique.

Enfin, il existe encore une dernière commission, celle du jumelage et des fêtes, qui sera renouvelée pour les années 2026-2031, avec Mélissa Equey comme déléguée du Conseil communal, Sabine Haymoz et le secrétaire communal. Deux nouvelles membres se sont déjà annoncées, merci à Christelle Delley et Mélanie Zbinden de leur intérêt. Le nombre de membres n'est pas limité pour cette commission, donc toutes les bonnes volontés sont bienvenues, n'hésitez pas à prendre contact avec ces personnes ou notre administration.

Avez-vous des questions ou remarques concernant toutes ces commissions communales ? Si ce n'est pas le cas, je voudrais d'ores et déjà vivement remercier les membres de ces différentes commissions pour leur disponibilité et leur engagement. Leur travail est très utile et vraiment apprécié par le Conseil communal. Pour les encourager, je vous invite à les applaudir. »

Applaudissements.

Point 4 de l'ordre du jour: Mode de convocation des assemblées communales

A. Ratzé : « La Loi sur les communes précise à l'art. 12 que l'assemblée communale est convoquée par un avis dans la Feuille officielle, par un affichage aux piliers publics, ainsi que par le libre choix de l'envoi d'une circulaire en tous ménages ou d'une convocation individuelle. Le règlement d'exécution de la loi stipule que la convocation et les documents y relatifs doivent être établis et mis à disposition au moins 10 jours avant la date de l'assemblée et que ceux-ci soient rendus publics selon les exigences de la Loi sur l'information et l'accès aux documents.

L'assemblée communale décide, lors de la première séance de la période administrative, du mode de convocation des assemblées communales (convocation individuelle ou circulaire tous ménages). Ce mode de convocation vaut pour la durée de la période. A défaut de décision, le mode de convocation est la convocation individuelle.

Pour les législatures précédentes, les assemblées ont toujours été convoquées par l'envoi d'un tous ménages. Ce mode de faire est pratique, car il permet d'insérer la convocation dans le bulletin communal. Cela facilite grandement la tâche de l'administration et ce mode de faire est nettement moins onéreux que l'envoi d'une convocation individuelle. Pour ces différentes raisons, le Conseil communal vous propose pour la nouvelle législature de continuer selon le même principe, à savoir par tous ménages.

La discussion est ouverte sur ce point. Est-ce qu'il y a des interventions ou questions ?

Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le mode de convocation par tous ménages se manifestent par main levée. Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ?

Résultat du vote : 40 oui 0 non 0 abstention

Le mode de convocation par tous ménages est accepté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Contrairement aux assemblées constitutives précédentes, cette fois-ci nous n'avons pas à traiter des délégations de compétence financière en faveur du Conseil communal, car il y a désormais un règlement communal des finances qui règle ces questions.

Voilà, nous en avons fini avec ces différents points très procéduraux de l'ordre du jour et pouvons passer sans transition aux *Divers*. »

Point 5 de l'ordre du jour : Divers et communications

A. Ratzé : « Je commence ici avec des remerciements, au nom du Conseil communal et de l'assemblée, à Clotilde Biemann qui a décidé de ne pas prolonger son mandat au sein de la Commission financière. Depuis son élection en mai 2019, elle a mis au service de cette Commission ses compétences et connaissances, notamment professionnelles ; je l'invite à me rejoindre pour un geste de gratitude. »

Remise du cadeau, applaudissements.

A. Ratzé : « Avant de vous céder la parole, je voudrais encore donner une communication importante que vous avez peut-être vue sur internet et aux piliers publics : notre administration communale sera exceptionnellement fermée les jeudi 25 et vendredi 26 juin prochain en raison d'un réaménagement des locaux du secrétariat. En effet, nous avons décidé d'engager 2 nouvelles apprenties employées de commerce, comme vous avez pu le lire dans le dernier numéro de *L'Oxalien*, ce qui implique pour la prochaine rentrée la nécessité de revoir la disposition spatiale et du mobilier. C'est pourquoi, quelques petites transformations auront lieu durant la semaine du 22 juin et la remise en place de l'infrastructure informatique empêchera notre personnel de pouvoir répondre aux sollicitations externes ces jours-là. On croise les doigts pour que tout fonctionne à nouveau parfaitement dès le lundi 29 juin. Je vous remercie de votre compréhension face à d'éventuels aléas durant quelques jours encore.

Voilà, je n'ai pas d'autres informations. Je me tourne vers mes collègues, est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

Visiblement non, donc c'est à votre tour, y a-t-il des questions ou remarques dans ces *Divers* ? »

Jacques Berset : « Je voulais demander si la Commune a élaboré un concept de mobilité. C'est prévu par la loi, est-ce qu'il est prévu ou qu'il existe déjà, mais je ne le connais pas ? »

A. Ratzé : « Non, il n'existe pas. La thématique a déjà été abordée au sein du Conseil communal, mais actuellement nous ne sommes pas encore très avancés sur ce sujet-là. Nous allons nous y mettre. »

J. Berset : « J'y compte. J'ai une autre question : je voudrais savoir où on en est du remboursement de ce qui n'avait pas été facturé. J'ai un petit espoir que ce qui n'était pas payé, une partie rentre, ce serait intéressant de savoir pour le contribuable. Question subsidiaire : l'évaluation de ce que ça va nous coûter, au niveau de la surveillance de la Commune. J'avais averti que je poserais ces questions. »

A. Ratzé : « Au niveau de l'accompagnement par la fiduciaire, je n'ai plus les chiffres exacts en tête, mais il me semble quelque Fr. 60'000.- pour cette année. Il n'y aura que cette année, l'accompagnement, c'est jusqu'à la fin de cette année. Pour 2025, c'était déjà comptabilisé dans les comptes 2025. Globalement ce sera donc environ Fr. 80'000.-. »

J. Berset : « Et le retour des factures, ça commence à rentrer ? »

A. Ratzé : « Oui, cela continue de rentrer, ça ne commence pas seulement, fort heureusement d'ailleurs ! Je donne quelques chiffres, sans aller dans les détails, ce n'est pas la thématique du jour. Au niveau du rattrapage de facturation, on est à un peu plus de Fr. 260'000.- qui sont déjà rentrés et on continue de facturer. Un mot encore sur les poursuites, car on en a établi un nombre assez impressionnant, 310, je vous laisse imaginer l'ampleur du travail, pour un montant total de Fr. 465'000.-. Un montant d'environ Fr. 110'000.- a déjà été encaissé et le reste est encore en cours. On met l'énergie qu'il faut pour essayer de recouvrir toutes ces créances ouvertes. Pour rappel, dans les comptes 2025 si vous vous souvenez, un gros montant avait été passé en pertes sur débiteurs, donc c'était déjà « épongé » par ces comptes 2025 pour près de Fr. 800'000.-. »

J. Berset : « Comme la fiduciaire n'a pas exercé sa vigilance, est-ce qu'on demande une compensation à cette fiduciaire comme l'a fait par exemple la commune de Belfaux ? »

A. Ratzé : « Comme je l'avais déjà dit lors de la dernière assemblée le 30 mars 2026, on n'est pas dans le même cas de figure que la situation de Belfaux où il y avait eu des malversations, donc quelque chose d'ordre pénal. Chez nous, après diverses discussions avec la Préfecture, le bras de levier qu'on avait, c'était éventuellement d'annoncer le cas à l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR). La Préfecture, dans ce cas concret, nous a conseillé de ne pas le faire, car il n'y avait pas une quelconque chance d'aboutir dans ce registre-là. Donc pour l'instant on sait que la Commune ne va pas le faire. Dénoncer le cas à cette Autorité n'est pas encore une démarche pénale qui pourrait conduire à une amende. Sur le principe, le Conseil communal a donc décidé d'en rester là. »

J. Berset : « Malgré le manque de vigilance... »

A. Ratzé : « Oui, malgré ce manque de vigilance, car comme j'ai dit, ce n'est pas du tout comparable au cas de Belfaux où il y avait eu carrément du vol. Ici on n'est pas du tout dans ce cas-là. Comme tu l'as dit, c'est un manque de vigilance ou de précision de la part de la fiduciaire. »

Joseline Nicolet : « Je voudrais savoir ce que c'est ce concept de mobilité. »

A. Ratzé : « Je vais laisser répondre Jacques Berset qui semble très au courant. »

J. Berset : « Ce concept désigne notamment les cheminements, on en a déjà beaucoup à travers le remaniement parcellaire, mais il manque encore quelques sections de « raccord ». Il y a 2 ou 3 endroits où ce serait intéressant d'en avoir, notamment quand on va vers le terrain de foot au Nitou. Depuis Cormérod vers le terrain de foot, il ne faut pas forcément un trottoir, cela peut être simplement un sentier, pour les enfants qui y vont et qui sont sur la route. Jusqu'à maintenant on n'a même pas le système Valtraloc, donc ça roule très fort depuis l'ancien bistrot de Cormérod en direction du terrain de foot. Il faudrait pouvoir aménager un petit sentier, c'est une question de sécurité pour les enfants. »

A. Ratzé : « Je vois que t'as de beaux restes comme ancien conseiller communal pour répondre aux questions de l'assemblée, merci. »

J. Nicolet : « Je fais beaucoup de vélo. Même que je ne suis pas un enfant sur les routes, en vélo ce n'est pas si facile de sortir du village, depuis là où j'habite. Ce n'est presque pas faisable, il y a quelques lignes jaunes, mais pas beaucoup. Je voulais savoir si on peut envisager ou à qui je dois poser la question de pouvoir aller depuis ici à vélo jusqu'à Grolley sans être sur cette route qui est très fréquentée. C'est vraiment très dangereux. Est-ce que

c'est de compétence communale ou à qui je peux m'adresser pour mettre en place une solution ? »

A. Ratzé : « Entre Misery et Grolley, c'est un axe cantonal, donc au niveau de la Commune, on n'a pas la compétence de générer un projet. Au niveau du Canton, c'est plus précisément le Service de la mobilité qui peut vous renseigner. »

Sabine Haymoz : « En fait, il y a déjà moyen d'aller à Grolley en vélo, juste en traversant la route cantonale, alors si vous voulez, je vous dirai par où passer. »

Michel Ribeiro: « Est-ce qu'il y a du nouveau sur le projet Valtraloc à Cormérod ? »

A. Ratzé : « On en a déjà parlé lors de toutes les dernières assemblées, encore celle du 30 mars. Je peux m'imaginer que vous n'avez pas lu le procès-verbal de cette assemblée si vous posez la question. »

M. Ribeiro : « Je voulais demander l'état aujourd'hui, justement si cela a avancé ou pas. »

A. Ratzé : « Alors depuis le 30 mars, cela n'a pas avancé, on est toujours dans la même situation. Il y a des oppositions, un recours à la DIME, donc on ne peut pas aller plus vite que la musique, si je peux le dire ainsi. Bien évidemment, on suit le dossier, on est en contact avec le Canton, mais ce recours doit d'abord être traité. »

M. Ribeiro: « Est-ce que des mesures provisoires sont envisagées ? »

A. Ratzé : « Non. »

M. Ribeiro : « Selon la loi fédérale sur la circulation routière, le pouvoir est donné aux cantons et par conséquent aux communes pour prendre ces mesures. »

A. Ratzé : « Peut-être bien, mais une mesure provisoire, ce serait un peu difficile. C'est quoi concrètement ces mesures provisoires ? Ce serait déjà de réaliser des travaux, mais on n'a pas de permis. »

M. Ribeiro : « C'est abaisser la vitesse, etc. »

A. Ratzé : « Ce sont aussi des mesures qui passent par le Canton. La Commune n'est pas compétente pour limiter la vitesse. »

M. Ribeiro : « Est-ce que la Commune pourrait demander au Canton de le faire ? »

A. Ratzé : « La Commune demande maintenant au Canton d'activer ce dossier, car nous aussi voulons commencer ces travaux Valtraloc, mais pour l'instant il n'y a pas de démarches intermédiaires qui sont entreprises. »

M. Ribeiro : « Pour essayer de faire bouger les choses un peu plus vite, il faut peut-être essayer de se diriger vers le Canton. C'est une situation qui dure, le danger et l'insécurité sont toujours là, cela prend du temps. »

A. Ratzé : « Oui, on est en contact régulier avec le Canton, avec les services de l'Etat pour faire avancer ce recours, mais on est tributaire du Canton. J'ai bien compris, mais la Commune n'est pas compétente pour statuer sur un recours, c'est au niveau de l'Etat que cela se passe, la Commune est « sur le porte-bagage ». La clé est dans les mains de la DIME.

En conclusion de cette assemblée, je fais un peu de promotion pour les manifestations à venir cet été dans notre Commune. Je citerai la Fête de la Musique ce prochain weekend à Courtion, puis bien sûr le 10^e anniversaire de notre Société de Jeunesse, du 10 au 12 juillet à l'ancien terrain de foot à Misery. Merci déjà à la Société de tir de Cournillens d'assurer à nouveau la mise sur pied de la Fête nationale, le jour même du 1^{er} août puisque c'est un samedi et ce sera à leur stand de tir. Dans un autre registre, il y a un petit festival de musique qui prend gentiment de l'essor, c'est organisé par une équipe de jeunes gens de Cournillens et environs et ça s'appelle le Festival du Radis, les 21 et 22 août près de la forêt en haut du chemin du Vernex. Enfin, nous aurons d'autres occasions de rencontres conviviales à l'automne avec la traditionnelle Brocante le weekend du Jeûne fédéral et un Recrotzon proposé par *L'Oxalie en fête* à la fin septembre. Vous avez donc le choix, vous voyez que l'offre est variée et je me réjouis de vous croiser lors de ces différents événements qui égaient notre vie villageoise.

Pour terminer, je vous remercie de votre attention et d'avoir consacré cette soirée assez estivale à la mise en route des organes institutionnels nécessaires au bon fonctionnement de notre démocratie communale. Merci également à mes collègues du Conseil, aux membres des commissions et à tout le personnel communal pour leur activité et leur soutien.

Je vous souhaite, je nous souhaite un bel été, nous en aurons déjà un bon aperçu semble-t-il ces prochains jours, que ce soit une période propice à des temps de repos et de ressourcement. Je vous invite bien sûr à prolonger quelque peu votre présence ici en partageant maintenant le verre de l'amitié. »

L'assemblée est levée à 20h45.

Applaudissements.

Au nom de l'assemblée communale

Le Secrétaire :

Olivier Simonet

Le Syndic :

Alexandre Ratzé

N.B. : Les annexes mentionnées font partie intégrante du présent procès-verbal.